Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260702-D2026081-DE

Date de convocation : 26/06/2026
Date d'affichage : 26/06/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-081

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, deux juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Erwan MARIE ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Serge CHEVALIER**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE
Rosemary RAFFRAY par Sylvie VADIS
Stevan VINCENDEAU par Megan RICHARD-MORITZ
Annabelle ORTIZ DE LA ROSA par Fanny HAMARD

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 22 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

DOTATION ANNUELLE A L'OGEC DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Le Code de l'éducation dispose que le financement des classes d'établissements d'enseignement privé sous contrat d'association est une dépense obligatoire pour la commune où se situe le siège de l'école.
Ce financement est opéré sous la forme d'un forfait, attribué pour chaque élève résidant sur le territoire communal fréquentant l'école maternelle ou élémentaire privée de Pleslin Trigavou.
La dotation allouée à l'école privée s'élève à 622,37 € par enfant pour l'année 2026, soit 56 635,40 € pour les 91 enfants (29 maternelles et 62 primaires) inscrits au 1er janvier 2026.
Un premier versement de 25 963 € correspondant au 1er acompte est intervenu en février 2026.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :
- De verser 25 963 € correspondant au 2ème acompte en juillet 2026.
- De verser 4 709,40 € correspondant au solde en octobre 2026.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 20 juillet 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**